ART. 14 N° CF180

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º CF180

présenté par M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur à l'amendement n° CF|151 de M. Holroyd

ARTICLE 14

À l'alinéa 12, substituer au taux :

« 25 % »

le taux:

« 30 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément à la démarche de l'amendement d'Alexandre Holroyd, ce sous-amendement renforce l'ambition de l'objectif d'évolution des dépenses vertes en fixant un taux de 30 %, plutôt que 25 %, hors dépenses liées aux mesures de relance. Cet objectif correspond à une baisse de 20 % en intégrant les dépenses liées aux mesures de relance.